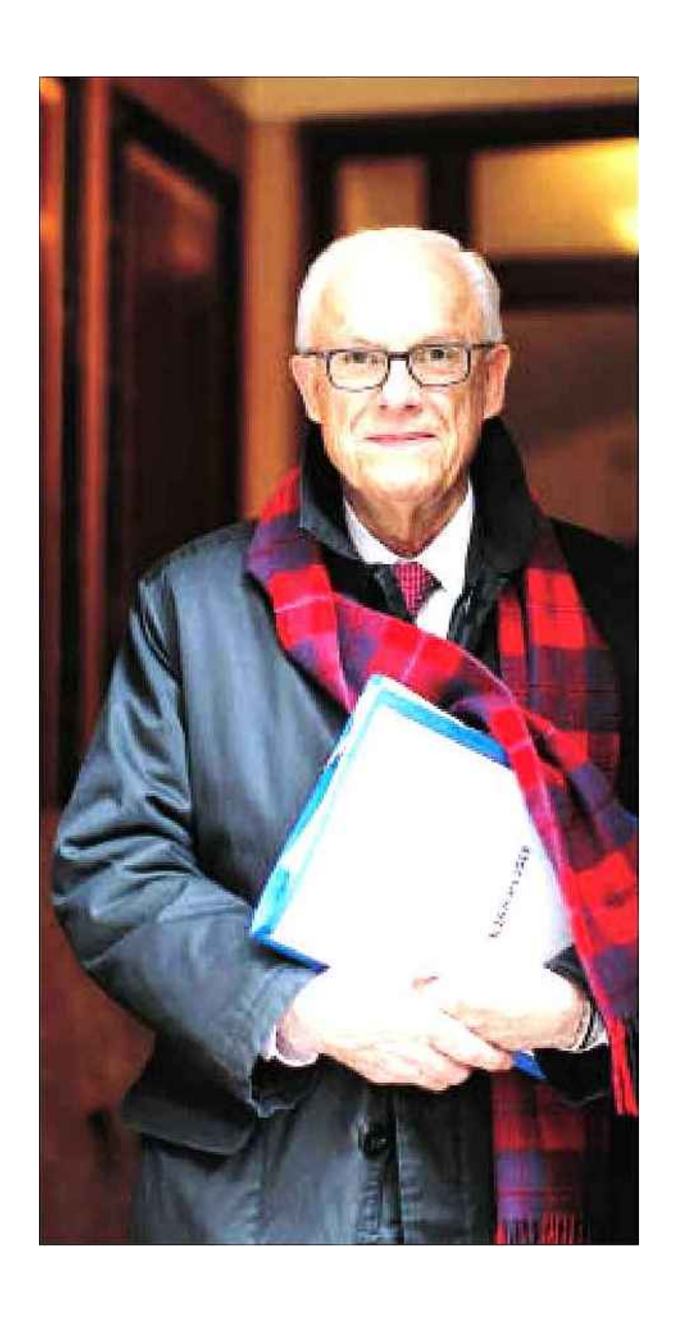

14 BOULEVARD HAUSSMANN
75438 PARIS CEDEX 09 - 01 57 08 50 00



27 MARS 13
Quotidien Paris
OJD : 321101

Surface approx. (cm²) : 953
N° de page : 18



Les normes ont coûté 2 milliards aux collectivités depuis 2008


14 BOULEVARD HAUSSMANN
75438 PARIS CEDEX 09 - 01 57 08 50 00

27 MARS 13
Quotidien Paris
OJD : 321101

Surface approx. (cm²) : 953
N° de page : 18

Jean-Marc Ayrault a reçu hier un rapport d'élus lui recommandant de supprimer 23 normes sur les 400 000 qui pèsent sur les collectivités locales.

PROPOS RECUEILLIS PAR
CÉCILE CROUZEL

Nul ne conteste qu'il faille des normes pour assurer la sécurité des enfants, protéger la faune et la flore. Le problème, c'est leur prolifération. En France, il existe désormais 400 000 normes, s'appliquant aux entreprises et aux entités publiques. Et malgré le moratoire mis en place par Nicolas Sarkozy en 2010, leur nombre a continué à s'accroître. Le gouvernement Ayrault a changé d'angle d'attaque. Il a demandé à deux spécialistes, Alain Lambert (président divers droite de la Commission consultative d'évaluation des normes et du conseil général de l'Orne) et Jean-Claude Boulard (maire PS du Mans), de réfléchir aux outils permettant de réduire le stock de normes. Alain Lambert détaille ce rapport, remis mardi.

LE FIGARO. – Dans votre rapport, vous proposez de supprimer 23 normes. Pourquoi ne pas aller plus loin ?

Alain LAMBERT. – Le premier ministre a posé comme principe « une norme créée, une norme abrogée ». L'important, c'est d'enclencher le processus. Montrer qu'il est possible d'abroger des normes, ce qui n'est jamais fait en France contrairement à d'autres pays. Il y a urgence à agir. Les nouvelles normes ont coûté aux collectivités locales plus de 2 milliards d'euros entre 2008 et 2011. Imaginez le potentiel de croissance libéré si la masse des 235 milliards des budgets locaux pouvait être plus librement consacrée à des dépenses plus productives, plutôt que refaire trois fois des tracés de terrain de sport ! Le raisonnement est transposable aux entreprises. Notamment au BTP. En France, comme le dit Jean-Claude Boulard, « le temps du papier est plus long que le temps du chantier ». Gagner un an sur le temps du papier, c'est avancer les chantiers d'un an. C'est le meilleur plan de relance ! Et il ne coûte rien. Au contraire, il rapporte à tout le monde. Cette question des normes est un enjeu majeur de compétitivité.

Quels sont vos remèdes ?

Nous proposons toute une boîte à outils avec le mode d'emploi. Prenons l'exemple de la garde d'enfants. En France, il faut un encadrant pour 5 bébés et un pour 8 enfants. Plus que partout dans le monde. On s'étonne qu'il manque de crèches ! Autre idée, la norme est parfois inapplicable à raison de la situation naturelle des lieux. Elle doit pouvoir être interprétée, notamment par le préfet. Il existe de nombreux travaux d'accessibilité qui n'ont pas été réalisés à cause de quelques centimètres. Tout le monde y perd et notamment les handicapés. Enfin, certaines prescriptions techniques ont été insérées dans des lois, alors qu'elles ont vocation à changer avec les évolutions technologiques. Il faut les remettre au niveau réglementaire, pour qu'elles puissent être modifiées plus facilement. Pour cela, le premier ministre pourra saisir le Conseil constitutionnel sur les textes à déclasser.

Mais que valent ces outils si les freins culturels ne sont pas levés ?

Il est exact que rien ne se fera sans une révolution copernicienne. Il faut tempérer le principe de précaution pour rendre aux Français leur droit au risque. Le pays est menacé de paralysie ! Cessons de croire collectivement qu'en écrivant un texte de loi ou de norme, on a réglé nos problèmes. Souvent, on les aggrave. Pour réduire les tentations, nous proposons que plus aucune loi ne puisse porter le nom d'un homme politique. Faisons confiance au terrain. Nous souhaitons la création d'un médiateur ad hoc, qui réglerait les conflits de normes opposant les élus et l'administration. Formons aussi les fonctionnaires pour qu'ils soient sensibilisés au danger des normes.

Pensez-vous que la France est prête à un tel changement ?

Elle n'a plus le choix. Les difficultés financières des collectivités locales, les plus proches des habitants, sont leur dernière chance de sursaut. Elles peuvent servir d'aiguillon pour faire prendre conscience qu'on ne peut plus continuer comme cela. ■

« Il faut tempérer le principe de précaution pour rendre aux Français leur droit au risque », **estime Alain Lambert, président de la Commission consultative d'évaluation des normes.**
J-C. MARMARA/LE FIGARO

LES TROIS NORMES LES PLUS ABERRANTES À SUPPRIMER EN PRIORITÉ



P. DELORT, R. VIALERON/LE FIGARO, HERVE PETITBON/PHOTOPQR/LE MAINE LIBRE

CANTINES Un décret et un arrêté se penchent sur les repas des cantines scolaires. À chaque âge correspond une proportion pour chaque type d'aliment. La norme stipule ainsi que les enfants de maternelle peuvent manger un demi-œuf dur, ceux de primaire un œuf, ceux des collèges et lycées, jusqu'à un œuf et demi. La paella doit peser 180 grammes en maternelle, 250 au primaire. Tout doit donc être pesé !



AÉRATION La loi prévoit de surveiller la qualité de l'air dans les endroits accueillant du public. Un décret propose comme « evaluation des moyens d'aération » d'examiner les bouches et grilles d'aération mais aussi de vérifier qu'il y a des fenêtres et qu'elles s'ouvrent facilement. Il fallait bien un décret pour enfoncer de telles portes ouvertes ! Pire, un arrêté est en préparation pour définir les techniques de mesure...


14 BOULEVARD HAUSSMANN
75438 PARIS CEDEX 09 - 01 57 08 50 00

27 MARS 13
Quotidien Paris
OJD : 321101

Surface approx. (cm²) : 953
N° de page : 18



SISMIQUE Un décret impose une réglementation antisismique aux nouvelles constructions situées pourtant dans des zones qui n'ont jamais connu de secousse sismique. Comme au Mans par exemple. Dans cette ville, cette norme a engendre un surcoût de 160 000 euros lors de la construction d'un collège *(photo)*. Le rapport propose d'abroger les contraintes antisismiques là où la terre n'a jamais tremblé.


14 BOULEVARD HAUSSMANN
75438 PARIS CEDEX 09 - 01 57 08 50 00

27 MARS 13
Quotidien Paris
OJD : 321101

Surface approx. (cm²) : 953
N° de page : 18

Albaret-Sainte-Marie, la petite commune qui croule sous les réglementations absurdes

STÉPHANE KOVACS
ENVOYEE SPECIALE A ALBARET-SAINTE-MARIE (LOZERE)

Ce matin, Monsieur le maire a été réveillé aux aurores. *« Qu'est-ce qui se passe ? On n'a plus d'eau ! »*, s'inquiétait l'un de ses administrés. Une fuite sans doute. Mais le réservoir ne contient plus que 25 m³ d'eau, le minimum requis en cas d'incendie… *« Tant pis si je suis dans l'illégalité !*, s'exclame l'édile en autorisant le pompage. *Car s'il n'y a plus d'eau, ça va être la révolution ! »*

Des normes de sécurité, d'accessibilité, sanitaires ou environnementales, Michel Thérond, maire d'Albaret-Sainte-Marie, petite bourgade aux confins de la Lozère, en voit passer tous les jours. *« Tenez, voilà encore trois directives ! »*, s'exaspère-t-il en ouvrant son courrier. Dernier casse-tête en date : les « potelets boules », ces bornes qui protègent le parvis de la mairie, sont trop courts. Il va falloir les changer, tout comme les panneaux de signalisation ou les boîtes aux lettres. Hauteur de bordures, dévers des trottoirs, granulométrie du revêtement, dispositifs podotactiles *« d'éveil de vigilance »*… rien que pour rendre la voirie accessible aux handicapés - une obligation pour toutes les communes



À Albaret-Sainte-Marie en Lozère, la montée au clocher de l'église du XVIe siècle n'est pas aux normes. Pour autant, faut-il en interdire l'accès ?
CC/SANGUINEZ

d'ici 2015 -, des travaux gigantesques sont à prévoir. « *On ne va tout de même pas démolir tout le village !* », s'irrite le maire.

Comment imaginer que ce bourg de 573 habitants, doté d'un budget annuel de 411000 euros, élargisse tous ses trottoirs de manière à « *permettre à deux fauteuils roulants de se croiser* », alors même qu'il ne compte... aucun handicapé ? Comment concevoir que pour changer une ampoule, la Mairie fasse appel à un « *agent de spectacle communal* » ayant effectué « *une formation spécifique* » et obtenu « *une habilitation* » ? Sans parler des normes comptables, sur lesquelles le secrétaire de mairie, qui se partage entre deux communes, est intarissable : « *En quelques années, le nombre d'articles comptables a explosé*, explique Alain Chastang. *C'est, paraît-il, dans un souci de transparence, mais quand on se plonge dans ces 60 pages de sous-sous-sous articles, la transparence finit par devenir totalement opaque... et inaccessible au commun des mortels.* »

Ce sont quelque 8000 lois et plus de 400000 normes qui régissent aujourd'hui notre quotidien. Et le flux ne fait que croître. « *On est dans un système complètement sclérosé*, soupire Pierre Morel-A-L'Huissier, député UMP de Lozère. *Les normes sont fabriquées à Paris, applicables de la même manière sur tout le territoire. Et quand on sait que la moitié des communes ont moins de 426 habitants... il faudrait créer un nouveau principe, d'adaptabilité des normes aux contingences locales.* »

Un petit tour dans la commune verdoyante d'Albaret-Sainte-Marie, et l'on découvre que le maire n'est pas le seul à batailler contre les normes absurdes. Au premier étage de l'école, la cantine devra être déplacée, pour la quatrième fois en 25 ans : en cas d'incendie, les petits mettraient trop de temps à descendre. « *On fait plus de paperasse que de cuisine !*, soupire Martine, adjoint territorial, en sortant un gros classeur gris. *Chaque jour, on doit relever les températures du frigo et du congélateur, remplir la fiche de décongélation, celle de surveillance des huiles de friture... On archive les menus sur un an. On garde toutes les étiquettes, même le tour de la boîte de conserve. Et avant de servir, on fait des échantillons de 100 g dans des sachets en plastique, que l'on garde une semaine, en cas d'intoxication. L'autre jour, quelqu'un du conseil général est passé et m'a reproché de n'avoir conservé qu'un seul friand, car il faisait moins de 100 g...* »

Revenir au bon sens

En face, à l'Hôtel du Rocher blanc, charmant établissement de plus d'un siècle, même perplexité face aux exigences de l'administration : « *Hauteur et largeur des marches, largeur de l'escalier, tout serait à refaire*, s'agace Christophe Brunel, le gérant. *Je ne vais pas y investir le prix d'un hôtel neuf !* » Un peu plus loin, Laurent Lautier, qui vient de reprendre le bistrot l'Escale, a déjà déboursé 3500 euros en stage d'« *hygiène alimentaire des collectivités* », avant même d'avoir démarré... « *J'ai pourtant 25 ans de métier !*, s'exclame-t-il. *Pour le carrelage, que je suis en train de refaire, on me demande qu'il soit anti-dérapant, mais qu'il n'ait pas trop de relief, parce que ça retient les bactéries. J'ai contacté les services d'hygiène ; ils m'ont dit : "Faites d'abord les travaux, on viendra contrôler après !"* »

Pour les plus âgés, afin qu'ils puissent demeurer au village, Michel Thérond a voulu créer une « maison des aînés ». « *L'équilibre financier n'était atteint qu'à partir de quatre studios*, indique-t-il. *Sauf qu'au-dessus de trois, cela devient assimilable à une maison de retraite... Et tout une cascade de normes s'impose.* » Résultat : il n'y aura pas de « maison des aînés », ni d'ailleurs de réfection de la salle des fêtes.

Devant une telle avalanche, les maires ruraux se sentent souvent bien seuls... « *Les services d'un avocat sont souvent prohibitifs pour de petites communes*, souligne Me Jean-Louis Thiériot, spécialisé dans les petites collectivités locales, lui-même maire de Beauvoir (200 habitants), en Seine-et-Marne. *Résultat : elles font l'impasse sur cette dépense et sont souvent condamnées... Je connais pas mal de maires qui n'en peuvent plus et ne se représenteront pas en 2014. Le grand principe à réinventer, c'est le bon sens.* » ■